



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le SEPT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine – Mr HUON Jean-Pascal – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mme DHONT Audrey – Mr DESMEDT André

Ont donné procuration : Mme DHONT Audrey à Mr VERDIERE Andy – Mr DESMEDT André à Mme LAMBERT Marie.

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	25	27

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

D'APPEL D'OFFRES (délib. 2026/04/09)

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales

Suite aux élections municipales et au vu des règles liées à la composition de la Commission d'appel d'offres, il est nécessaire d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres selon les dispositions du code général des collectivités territoriales et ce pour la durée du mandat. La CAO est un organe collégial intervenant obligatoirement dans les procédures de marchés publics (procédures formalisées).

Considérant que pour une commune de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- Le Maire, Président
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'élire en son sein 5 (cinq) membres titulaires et 5 (cinq) membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'appel d'offres, commission placée sous la présidence du Maire

L'élection des membres et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel, par ordre de présentation.

Chaque liste doit comporter un nombre égal de titulaires et de suppléants.

L'élection d'un titulaire n'entraîne pas l'élection du suppléant. Un suppléant pourra être amené à remplacer n'importe quel titulaire.

Membres titulaires	Membres suppléants
NAGELS James	WALERS Honorine
BUEMI Bruno	GRAS Alain
WADBLED Laetitia	DHONT Audrey
DELCROIX Thibaut	VERDIERE Karine
DESMEDT André	HUON Jean-Pascal

Considérant qu'il convient de procéder au vote au scrutin secret ou après avis du conseil municipal à main levée,

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal :

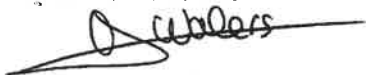
- De décider que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat
- De proclamer les conseillers municipaux ci-dessus élus membres de la commission d'appel d'offres

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste proposée par Mr le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 9 Avril 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 1^{ER} Avril 2026
le Maire.